Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_081-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 28 (M. Jean-Michel FILY ne prend pas part au vote)

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Thérèse GOUGEON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Anne-Thérèse GOUGEON à Mme Christelle RENAUD

OBJET : 2026/0629/081 : ÉDUCATION : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_081-DE

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, enfance et jeunesse en date du 10 juin 2026,

Madame Isabelle LE MARCHAND, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, enfance et jeunesse, informe les membres du Conseil municipal que la commune a mis en place en 2023 le dispositif « Argent de poche », destiné aux jeunes âgés de 16 à 18 ans domiciliés à Melesse.

Ce dispositif permet aux jeunes de participer à des missions de proximité au sein des services municipaux pendant les vacances scolaires. Il poursuit plusieurs objectifs : favoriser la découverte du fonctionnement des services publics locaux, encourager l'engagement citoyen des jeunes, développer leur autonomie et leur permettre de bénéficier d'une première expérience au service de la collectivité.

Les missions réalisées donnent lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de 15 € par demi-journée de 3 heures, versée par mandat administratif. Chaque jeune peut effectuer jusqu'à trois demi-journées consécutives, renouvelables trois fois dans l'année, soit un maximum de douze demi-journées par an. Pour l'année 2026, la commune prévoit la mise en place de 45 missions réparties sur les différentes périodes de vacances scolaires.

Conformément aux principes du dispositif, les jeunes ne sont pas recrutés dans le cadre d'un contrat de travail ; leur participation s'inscrit dans une démarche éducative et citoyenne formalisée par une convention signée avec la commune et, pour les mineurs, leur représentant légal.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix « POUR », M. Jean-Michel FILY ne prenant pas part au vote,

- reconduisent le dispositif « Argent de poche » selon les modalités présentées ci-dessus,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520